



SYNTHÈSE DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2018 PRÉPARÉE PAR LA FCE

*Recherche et Apprentissage professionnel
Mars 2018*



Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
Canadian Teachers' Federation

Table des matières

Les langues officielles	3
Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023	3
Améliorer l'accès à la justice pour les Canadiennes et Canadiens	3
L'assurance-emploi	3
Nouvelle prestation pour le partage parental de l'assurance-emploi	3
Financement prévisible pour l'administration des services d'assurance-emploi	4
Accessibilité du centre d'appels de l'assurance-emploi	4
Modifier la loi pour rendre permanentes les nouvelles règles relatives au projet pilote actuel Travail pendant une période de prestations d'assurance-emploi et les étendre aux prestations de maternité et de maladie	4
Le Régime de pensions du Canada	5
Le sexe et la condition féminine	5
Loi sur l'équité salariale qui régira les secteurs sous réglementation fédérale pour combler l'écart salarial entre les sexes	5
Symposium sur les femmes et le milieu de travail	5
Cadre des résultats relatifs aux sexes	5
Politique fondée sur des données probantes	6
Condition féminine Canada	6
Entrer sur le marché du travail et y demeurer : les parcours professionnels des femmes des minorités visibles qui sont nouvellement arrivées au Canada	7
Égalité des sexes dans les sports	7
La violence et le harcèlement	7
Violence contre les femmes	7
Service national téléphonique concernant la traite des personnes	7
Soutien juridique aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail et sensibilisation	7
Soutien aux victimes de violence familiale	8
Soutien aux centres de crise pour les agressions sexuelles dans les campus	8
Prendre des mesures contre les armes à feu et les gangs de rue	8
La pauvreté	8
Logements abordables	8
Données probantes sur la pauvreté	8
Construire plus de logements locatifs pour les familles canadiennes	9
Allocation canadienne pour les travailleurs	9

L'éducation et le marché du travail	9
Emplois d'été Canada 2019-2020	9
Améliorer la qualité des renseignements sur les professions et les résultats de programme	9
Améliorer l'accès au Bon d'études canadien.....	9
Les peuples autochtones.....	10
S'assurer que les enfants autochtones sont en sécurité et reçoivent un soutien dans leur communauté	10
De l'eau potable et salubre dans les réserves.....	10
Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones	10
Mesures de soutien pour des stratégies du logement basées sur les distinctions	11
Santé des Autochtones — Assurer la santé des familles dans leurs communautés.....	11
Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et à d'autres prestations	11
Appuyer les priorités des Inuits	11
Appuyer les priorités de la Nation métisse	12
Mesures de soutien accru en santé pour les survivantes et survivants des pensionnats indiens et leur famille	12
Soutenir le Gord Downie and Chanie Wenjack Fund	12
Créer un programme d'aide au revenu mieux adapté aux besoins des communautés des Premières Nations.....	12
Sport chez les Autochtones	13
Appuyer la reconnaissance et le respect des droits et l'autodétermination.....	13
Aider les nations autochtones à se reconstituer	13
Mécanismes bilatéraux permanents.....	13
Nouvelle relation financière : Renforcer la capacité des institutions et des communautés des Premières Nations.....	13
Renforcer les capacités autochtones en matière de données et de recherche.....	14
La santé	14
Gérer la crise des opioïdes	14
Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national.	14
Éducation publique relative au cannabis	15
Soutien aux Canadiennes et Canadiens touchés par le trouble du spectre de l'autisme	15
Fiducies de santé et de bien-être	165
Le multiculturalisme.....	16



Synthèse du budget fédéral de 2018 préparée par la FCE

Le budget fédéral de 2018, qui s'intitule **Égalité + croissance : Une classe moyenne forte**, a été déposé le 27 février 2018. Il est présenté comme « un plan visant à assurer aux Canadiens une prospérité et une croissance accrues, stimulées par une plus grande égalité pour tous les Canadiens » [p. 19].

La présente synthèse reprend des extraits du budget qui portent sur les thèmes suivants : les langues officielles, l'assurance-emploi, le sexe et la condition féminine, la violence et le harcèlement, la pauvreté, l'éducation et le marché du travail, les peuples autochtones, la santé et le multiculturalisme.

Les langues officielles

Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023

Le gouvernement propose d'accorder un nouveau financement de 400 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, ainsi que 88,4 millions par année par la suite, pour appuyer le Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023. Les mesures clés seront mises en place par Patrimoine canadien, Emploi et Développement social Canada, Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, Statistique Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Le Plan d'action prévoit du financement pour le recrutement et le maintien en poste d'enseignants et d'enseignantes qui enseignent le français et l'anglais comme langue seconde et pour les écoles dans la langue officielle de la minorité, dont 20 millions de dollars pour diverses initiatives d'apprentissage et de garde de jeunes enfants.

Améliorer l'accès à la justice pour les Canadiennes et Canadiens

Parmi les investissements prévus dans le budget de 2018 qui viendront améliorer l'accès à la justice pour les Canadiennes et Canadiens, il y en a qui iront au Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles (10 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019 et 2 millions par année par la suite), du ministère de la Justice et qui serviront à soutenir l'accès à la justice de toute personne dans la langue officielle de son choix.

L'assurance-emploi

Nouvelle prestation pour le partage parental de l'assurance-emploi

Le gouvernement prévoit un financement de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 344,7 millions de dollars par année par la suite, afin d'instaurer une nouvelle prestation pour le partage parental de l'assurance-emploi. Cette prestation permettra d'obtenir des semaines supplémentaires de prestations parentales d'assurance-emploi, « à prendre ou à laisser » [p. 49], lorsque les deux parents conviennent de partager le congé parental. Cette mesure devrait être en vigueur à compter de juin 2019.

La prestation proposée sera offerte aux familles comptant deux parents admissibles, y compris aux couples adoptifs et de même sexe, et pourra être reçue à tout moment suivant l'arrivée de leur enfant. Cette prestation fera en sorte d'allonger le congé parental de l'assurance-emploi de jusqu'à cinq semaines pour un total combiné de 40 semaines possibles dans les cas où le second parent accepte de prendre un congé d'au moins cinq semaines en exerçant l'option parentale standard de 55 % des gains pendant 12 mois. Chaque parent pourra prendre jusqu'à 35 semaines, payées à 55 % des gains hebdomadaires moyens. Chaque parent disposera d'au moins cinq semaines. Les parents pourront se partager les 40 semaines combinées de différentes façons.

Sinon, lorsque les familles optent pour le congé parental prolongé à 33 % des gains pendant 18 mois, le second parent sera en mesure de prendre jusqu'à huit semaines supplémentaires de congé parental, ce qui portera le total combiné de semaines possibles pour les deux parents à 69. Dans les cas où le second parent choisirait de ne pas prendre les semaines de congé supplémentaires prévues par la prestation, la durée standard de 61 semaines du congé s'appliquerait.

Selon le budget, « [d]es congés parentaux plus équitables aideront à instaurer des pratiques d'embauche plus équitables en réduisant la discrimination consciente et inconsciente de la part des employeurs » [p. 50].

Pour mettre en œuvre ces changements au programme d'assurance-emploi, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur l'assurance-emploi*. Le gouvernement propose également de modifier le *Code canadien du travail* afin de veiller à ce que les travailleuses et travailleurs dans les industries sous réglementation fédérale bénéficient de la protection d'emploi dont ils ont besoin pendant qu'ils reçoivent des prestations parentales d'assurance-emploi.

Financement prévisible pour l'administration des services d'assurance-emploi

Le gouvernement propose de rendre disponibles jusqu'à 90 millions de dollars sur trois ans à compter de 2018-2019 pour le traitement des demandes d'assurance-emploi et la prestation des services connexes. Le financement sera relié au volume de demandes d'assurance-emploi et permettra au gouvernement de réagir aux variations des conditions économiques. On s'assurera ainsi que les prestataires d'assurance-emploi continueront de recevoir en temps opportun des paiements de prestation exacts.

Accessibilité du centre d'appels de l'assurance-emploi

Le gouvernement octroiera 127,7 millions sur trois ans, à compter de 2018-2019, afin d'améliorer davantage l'accessibilité aux services et de s'assurer que les Canadiennes et Canadiens recevront rapidement l'aide et les renseignements dont ils ont besoin concernant les prestations d'assurance-emploi.

Modifier la loi pour rendre permanentes les nouvelles règles relatives au projet pilote actuel Travail pendant une période de prestations d'assurance-emploi et les étendre aux prestations de maternité et de maladie

Le projet pilote Travail pendant une période de prestations permet aux bénéficiaires de conserver 50 cents de prestations d'assurance-emploi pour chaque dollar de gains d'emploi, jusqu'à concurrence de 90 % de la rémunération hebdomadaire assurable entrant dans le calcul de leurs prestations. Ce projet pilote devrait prendre fin au mois d'août 2018. Le gouvernement propose d'apporter des modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi* afin de rendre permanentes les nouvelles règles relatives au projet pilote actuel, en offrant un financement de 351,9 millions sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 80,1 millions par année par la suite. La loi modifiée comprendrait aussi une disposition pour les prestataires antérieurs qui ont choisi, en vertu du projet pilote actuel, de retourner aux règles plus souples d'un ancien projet pilote lancé en 2005. Les prestataires pourront continuer de le faire pendant trois ans tout au plus, jusqu'au mois d'août 2021.

Alors que ces dispositions s'appliquent déjà aux prestations parentales et pour proches aidants, elles ne s'appliquent pas actuellement aux prestations de maternité et de maladie. Dans de tels cas, les Canadiennes et Canadiens qui souhaitent préparer leur retour au travail après une maladie ou la naissance d'un enfant disposent d'une marge de manœuvre limitée pour le faire sans compromettre leurs prestations d'assurance-emploi. En élargissant les dispositions du projet pilote aux prestations de maternité et de maladie, de sorte que les travailleurs et travailleuses puissent maintenir leur lien avec le marché du travail durant les périodes de chômage temporaires, on améliorera la marge de manœuvre de ces personnes qui pourront conserver une plus grande partie de leurs prestations d'assurance-emploi à une période où elles en ont le plus besoin.

Le Régime de pensions du Canada

Avant le budget de 2018, en décembre 2017, les ministres fédéral et provinciaux sont parvenus unanimement à une entente de principe afin de prendre les mesures suivantes, qui entreront en vigueur en 2019 :

- Augmenter les prestations de retraite en vertu de la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) pour les parents qui prennent un congé pour s'occuper de jeunes enfants et pour les personnes atteintes d'un handicap grave et prolongé. Afin de calculer la pension de retraite, les parents et les personnes handicapées obtiendront un crédit lié à leurs gains précédents pour les périodes pendant lesquelles ils ne travaillaient pas ou au cours desquelles de faibles gains ont été réalisés;
- Augmenter la prestation de survivant pour les personnes âgées de moins de 45 ans qui perdent leur conjoint en offrant une prestation de survivant complète plutôt que la prestation réduite actuelle qui est liée à l'âge de la personne veuve;
- Offrir une prestation compensatoire pour invalides aux bénéficiaires de pensions de retraite qui sont âgés de moins de 65 ans et qui sont handicapés et répondent aux exigences d'admissibilité;
- Augmenter la prestation de décès à sa valeur maximale de 2 500 \$ pour tous les cotisants admissibles.

Le gouvernement entend déposer un projet de loi afin de mettre en œuvre l'entente conclue par les ministres, ainsi que des modifications techniques et corrélatives. Les changements proposés n'entraîneront pas une augmentation des taux de cotisation.

Le sexe et la condition féminine

Loi sur l'équité salariale qui régira les secteurs sous réglementation fédérale pour combler l'écart salarial entre les sexes

Le budget de 2018 favorisera l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale. Exiger l'équité salariale pour un travail de valeur égale est un moyen efficace d'éliminer l'écart salarial entre les sexes. Le gouvernement introduira un régime d'équité salariale proactif dans les secteurs sous réglementation fédérale, qui s'appliquera à environ 1,2 million de personnes salariées.

Symposium sur les femmes et le milieu de travail

Le gouvernement du Canada organisera également un symposium important sur les femmes et le milieu de travail au printemps de 2019. Il propose de fournir 1,5 million de dollars au cours de 2018-2019 et 2019-2020 aux fins de ce symposium.

Cadre des résultats relatifs aux sexes

Le budget de 2018 va plus loin. Il intègre l'étude des répercussions spécifiques des mesures sur les sexes à chaque étape du processus budgétaire, en plus d'instaurer le nouveau Cadre des résultats relatifs aux sexes. Ce cadre comprend des objectifs et des indicateurs qui éclaireront les décisions du gouvernement et mesureront les progrès du Canada vers une plus grande égalité entre les sexes. Aucune décision concernant le budget de 2018 n'a été prise sans l'éclairage apporté par l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+).

L'ACS+ est un outil utilisé pour évaluer comment divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes non binaires vivent l'expérience des politiques, des programmes et des initiatives. Le « plus » dans l'analyse comparative entre les sexes a pour objet de reconnaître que nous devons aller au-delà des différences entre les sexes et les genres. En effet, il existe de nombreux facteurs d'identification qui se chevauchent et qui font ce que nous sommes, y compris la race, l'ethnicité, la sexualité, la religion, l'âge et les capacités mentales ou physiques.

Afin de garantir que les gouvernements futurs continuent de donner au sexe et au genre toute la considération qu'ils méritent, le gouvernement déposera un nouveau projet de loi sur l'ACS+ visant à faire de la budgétisation fondée sur les sexes une partie permanente du processus budgétaire fédéral. Le Cadre des résultats relatifs aux sexes a guidé les décisions d'investissement du budget de 2018.

Initiatives qui permettent de faire progresser les objectifs du nouveau Cadre des résultats relatifs aux sexes du Canada :

- Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et aux autres prestations pour les communautés autochtones;
- Comblent l'écart salarial entre les sexes en favorisant un salaire égal pour un travail égal dans les milieux de travail sous réglementation fédérale et mettre en œuvre les mesures de transparence salariale;
- Promouvoir des rôles parentaux plus égaux grâce à une prestation de partage parental de l'assurance-emploi;
- Aider les femmes à entrer sur le marché des métiers traditionnellement masculins et à y réussir.

Politique fondée sur des données probantes

Le gouvernement du Canada prévoit combler les écarts en recueillant des données et en utilisant mieux les données sur les sexes et la diversité. Cela comprend l'offre d'un financement de 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour Statistique Canada, et d'un financement de 0,6 million par année par la suite, en vue de créer un nouveau centre de la statistique sur les sexes, la diversité et l'inclusion.

Le gouvernement propose également de fournir au ministère des Finances Canada 1,5 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 0,2 million par année par la suite, pour qu'il collabore avec Statistique Canada et Condition féminine en vue de définir un ensemble plus large d'indicateurs et de statistiques pour évaluer et suivre les progrès réalisés par le Canada dans l'atteinte d'une croissance inclusive et de l'égalité des sexes.

Condition féminine Canada

Le gouvernement propose de fournir 100 millions de dollars sur cinq ans à Condition féminine Canada afin d'améliorer le Programme des femmes. Cet investissement permettra également un meilleur financement pour les organisations qui viennent en aide aux femmes vulnérables, y compris les groupes comme les femmes autochtones, les femmes handicapées, les femmes allosexuelles et les nouvelles arrivantes et les femmes migrantes.

Le gouvernement propose de fournir à Condition féminine Canada 1,3 million de dollars en 2018-2019 pour organiser une table ronde nationale sur l'ACS+.

Le gouvernement propose en outre un financement supplémentaire pour Condition féminine Canada, jusqu'à concurrence de 7,2 millions de dollars sur cinq ans, afin de tenir une conversation nationale sur l'égalité des sexes avec les jeunes Canadiens et Canadiennes.

Le gouvernement propose d'accorder 1,8 million de dollars sur deux ans à Condition féminine Canada afin d'élaborer une stratégie de mobilisation des hommes et des garçons pour promouvoir l'égalité, en plus de mettre à l'essai des approches novatrices et ciblées contre l'inégalité.

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose aussi de fournir 5 millions de dollars par année à Condition féminine Canada pour des études et une collecte de données à l'appui de son Cadre des résultats relatifs aux sexes.

Entrer sur le marché du travail et y demeurer : les parcours professionnels des femmes des minorités visibles qui sont nouvellement arrivées au Canada

Le gouvernement lancera un projet pilote triennal pour soutenir les programmes à l'intention des nouvelles arrivantes qui sont également membres de minorités visibles et offrira 31,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019.

Égalité des sexes dans les sports

Avec son budget de 2018, le gouvernement se donne comme cible de réaliser l'égalité des sexes dans les sports à tous les niveaux d'ici 2035 et propose de fournir un financement initial de 30 millions de dollars sur trois ans en vue d'appuyer la collecte de données, la recherche et les pratiques novatrices qui favoriseront la participation des femmes et des filles aux sports et de soutenir les organisations sportives nationales afin qu'elles poussent pour une plus grande inclusion des femmes et des filles dans tous les aspects des sports.

La violence et le harcèlement

Violence contre les femmes

L'une des composantes de la Stratégie nationale sur le logement, le Fonds national de co-investissement pour le logement, comprend l'engagement de construire et de rénover des lieux d'hébergement dans les refuges pour les survivantes et survivants qui fuient la violence familiale, ce qui réduira la liste d'attente ainsi que le nombre de femmes qui risqueraient autrement de devoir retourner à une relation dangereuse ou de se retrouver sans domicile. Les investissements du gouvernement en matière de logement permettront d'ouvrir au moins 7 000 places dans les refuges pour les personnes qui fuient la violence familiale.

Service national téléphonique concernant la traite des personnes

Le gouvernement est résolu à mettre fin à la violence fondée sur le sexe et propose de fournir à Sécurité publique Canada 14,51 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 2,89 millions par année par la suite pour lutter contre la traite des personnes en établissant un service national téléphonique concernant ce crime qui s'accompagnerait d'un portail en ligne et d'un mécanisme de renvoi aux services sociaux et aux organismes d'application de la loi.

Le gouvernement propose de fournir 86 millions de dollars de plus sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 20 millions par année par la suite, afin d'élargir la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. Ces investissements s'ajoutent aux 101 millions de dollars sur cinq ans pour lutter contre la violence fondée sur le sexe accordés dans le budget de 2017.

Soutien juridique aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail et sensibilisation

Le gouvernement propose d'investir 50,4 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019 pour s'attaquer au problème du harcèlement sexuel en milieu de travail. Sur ce montant, 25,4 millions sur cinq ans serviront à renforcer les services d'aide juridique du pays en accordant une attention particulière aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail. Le gouvernement travaillera en partenariat avec les provinces et les territoires, mais ne leur demandera pas de fournir des fonds de contrepartie pour le financement proposé. Il propose également d'investir 25 millions de plus sur cinq ans pour élaborer un programme pancanadien de sensibilisation visant à mieux informer les travailleuses et travailleurs, en particulier les plus vulnérables, de leurs droits et à leur expliquer comment ils peuvent obtenir de l'aide en cas de harcèlement en milieu de travail.

Soutien aux victimes de violence familiale

Le gouvernement a l'intention de modifier le *Code canadien du travail* de manière à accorder cinq jours de congé payé aux travailleuses et travailleurs assujettis au *Code* qui sont victimes de violence familiale ou le parent d'un enfant victime de violence familiale. Cet investissement s'appuie sur le congé avec protection d'employée ou employé accordé aux victimes de violence qui a été introduit dans le budget de 2017.

Soutien aux centres de crise pour les agressions sexuelles dans les campus

Le gouvernement propose d'accorder jusqu'à 5,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à Condition féminine Canada afin que l'organisme élabore, en collaboration avec des intervenants (y compris les provinces et les territoires), un cadre national harmonisé. Ce cadre garantira l'adoption d'approches uniformes, complètes et viables pour lutter contre la violence fondée sur le sexe dans les établissements postsecondaires du Canada. À partir de 2019, le gouvernement du Canada envisagera de retirer son financement aux universités et aux collèges qui n'auront pas adopté les pratiques exemplaires contre les agressions sexuelles dans leur campus .

Prendre des mesures contre les armes à feu et les gangs de rue

Le gouvernement propose de fournir à Sécurité publique Canada, à la Gendarmerie royale du Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada 327,6 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019 et 100 millions par année par la suite.

La pauvreté

Logements abordables

Pour aider un plus grand nombre de Canadiennes et Canadiens à se trouver un logement sécuritaire et abordable, et pour éviter de déplacer ceux qui occupent déjà un logement communautaire, le gouvernement met en œuvre sa Stratégie nationale sur le logement. Cette stratégie prévoit des investissements de plus de 40 milliards de dollars au cours des dix prochaines années qui permettront de créer plus de 100 000 nouveaux logements et d'en réparer 300 000. En conséquence, les besoins de logement de 530 000 ménages seront satisfaits, 435 000 ménages profiteront de l'entretien et de l'élargissement du Fonds de logements communautaires au Canada, et le nombre estimé d'utilisateurs chroniques des refuges pour itinérants sera réduit de 50 %. Au moins 25 % des investissements réalisés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement serviront à soutenir des projets ciblant les besoins particuliers des femmes et des filles, notamment ceux des aînées, qui sont plus susceptibles que les hommes aînés d'avoir besoin d'un logement abordable.

Données probantes sur la pauvreté

Reconnaissant l'importance des données probantes sur la pauvreté dans le processus décisionnel des différents ordres de gouvernement, le gouvernement du Canada propose en outre d'investir 12,1 millions de dollars sur cinq ans et 1,5 million par année par la suite afin de réduire les principales lacunes des mesures de la pauvreté au Canada.

Construire plus de logements locatifs pour les familles canadiennes

Afin d'encourager une offre stable de logements locatifs abordables à l'échelle du pays, le gouvernement propose d'augmenter le montant des prêts consentis par l'intermédiaire de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs de 2,5 milliards de dollars à 3,75 milliards au cours des trois prochaines années. Ce nouveau financement vise à appuyer les projets qui permettront de répondre aux besoins des ménages à faible revenu ou à revenu moyen qui éprouvent des difficultés sur les marchés de l'habitation dispendieux. Cette mesure devrait à elle seule stimuler la construction de plus de 14 000 nouvelles unités de logement locatif dans l'ensemble du Canada. Le gouvernement propose d'accorder 113,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'étendre l'initiative Financement de la construction de logements locatifs.

Allocation canadienne pour les travailleurs

Dans son budget de 2018, le gouvernement propose une allocation canadienne pour les travailleurs, version renforcée de la Prestation fiscale pour le revenu de travail, qui se veut un crédit d'impôt remboursable à l'intention des travailleuses et travailleurs à faible revenu. Il souhaite bonifier le programme et faire en sorte que plus de personnes y soient admissibles. Cette version bonifiée s'appellera l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) et entrera en vigueur en 2019. À l'aide du financement annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2017, le gouvernement propose d'augmenter la prestation maximale au titre de l'ACT d'un montant pouvant atteindre 170 \$ en 2019 et d'élever le plafond de revenu au-delà duquel la prestation est éliminée. Il suggère également d'augmenter de 160 \$ la prestation maximale offerte au titre du supplément pour personnes handicapées de l'ACT afin d'aider davantage les Canadiennes et Canadiens handicapés confrontés à des obstacles financiers lorsqu'ils veulent se joindre au marché du travail.

L'éducation et le marché du travail

Emplois d'été Canada 2019-2020

Le gouvernement propose d'offrir 448,5 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour la Stratégie emploi jeunesse. Ce financement permettra de continuer de doubler le nombre de placements professionnels financés dans le cadre du programme Emplois d'été Canada en 2019-2020 et d'affecter des ressources additionnelles pour une Stratégie emploi jeunesse modernisée dans les années suivantes, comme l'a suggéré le Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes. Une Stratégie emploi jeunesse renouvelée sera annoncée au cours de la prochaine année.

Améliorer la qualité des renseignements sur les professions et les résultats de programme

Le gouvernement propose d'investir jusqu'à 27,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 5,5 millions par année par la suite, à même les ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada afin de soutenir une plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail. Cette plateforme de données sécurisées, qui sera hébergée par Statistique Canada, permettra d'effectuer un meilleur suivi du marché du travail et de rendre les renseignements importants à son sujet accessibles.

Améliorer l'accès au Bon d'études canadien

Le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études sont des contributions que le gouvernement du Canada fait à des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) afin d'aider les Canadiennes et Canadiens à épargner pour payer les études postsecondaires d'un enfant. Soucieux de renforcer les mesures prévues dans le budget de 2017, le gouvernement du Canada travaille avec la province de l'Ontario en vue d'intégrer les renvois aux REEE au Service d'enregistrement des nouveau-nés en ligne de l'Ontario, ce qui signifie que plus d'enfants de famille à faible revenu auront accès au Bon d'études canadien.

Les peuples autochtones

Le budget de 2018 prévoit des mesures supplémentaires pour améliorer la qualité de vie des peuples autochtones au Canada, et il appuie une nouvelle manière de reconnaître et de respecter les droits des peuples autochtones. Le gouvernement propose d'investir 5 milliards de dollars additionnels sur cinq ans pour faire que les enfants et les familles autochtones aient une chance égale de réussir, renforcer les capacités des gouvernements autochtones et accélérer la conclusion d'ententes avec les peuples autochtones sur l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale, fondées sur la reconnaissance et le respect des droits.

Le budget de 2018 comprend des investissements fondés sur les distinctions dans les domaines prioritaires cernés par les partenaires des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse. Le cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, présentement élaboré en collaboration avec des partenaires autochtones, bénéficiera également d'un financement réservé afin de répondre aux besoins uniques des enfants et des familles des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse.

S'assurer que les enfants autochtones sont en sécurité et reçoivent un soutien dans leur communauté

Le gouvernement propose de fournir plus de 1,4 milliard de dollars en nouveau financement sur six ans, à compter de 2017-2018, pour les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

De l'eau potable et salubre dans les réserves

Dans le budget de 2018, le gouvernement ajoute aux investissements antérieurs et confirme son engagement en accordant 172,6 millions de dollars de plus sur trois ans, à compter de 2018-2019, afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et salubre dans les réserves. Ce financement appuiera des initiatives visant à accélérer le rythme de la construction et de la rénovation des systèmes d'eau touchés, ce qui mènera à l'achèvement de 25 projets supplémentaires d'ici 2020 plutôt qu'en 2021.

Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones

Pour aider à combler les écarts liés à l'emploi et aux salaires entre les Autochtones et les non-Autochtones, le gouvernement propose d'investir 2 milliards de dollars sur cinq ans et 408,2 millions par année par la suite afin d'appuyer la mise sur pied du nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, lequel remplacera la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. Ce financement comprend des investissements additionnels de 447 millions sur cinq ans et de 99,4 millions par année par la suite. Le Programme mettra également davantage l'accent sur la formation liée à des emplois de plus grande qualité et mieux rémunérés plutôt qu'au réemploi rapide. Ce financement supplémentaire aidera environ 15 000 personnes de plus à renforcer leurs compétences et à trouver des emplois qui contribueront à leur réussite professionnelle à long terme.

Le gouvernement a consulté et écouté ses partenaires autochtones sur l'importance d'adopter une approche fondée sur les distinctions qui reconnaît les besoins uniques des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse. À cette fin, le nouveau programme fournira :

- 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, et 235,7 millions par année par la suite, dans un volet des Premières Nations;
- 325 millions de dollars sur cinq ans et 67 millions par année par la suite au volet de la Nation métisse;
- 161,2 millions de dollars sur cinq ans et 32,6 millions par année par la suite au volet des Inuits;
- 213,4 millions de dollars sur cinq ans et 45,2 millions par année par la suite au volet urbain ou non affilié.

Ces investissements aideront les Autochtones à acquérir des compétences en emploi et à suivre la formation qui leur permettront d'obtenir un emploi de qualité.

Mesures de soutien pour des stratégies du logement basées sur les distinctions

Avec les investissements annoncés dans les budgets de 2017 et de 2018, le gouvernement propose de réserver des fonds à la mise en œuvre de chacune des stratégies sur le logement fondées sur les distinctions, notamment :

- 600 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour appuyer le logement dans les réserves, dans le cadre d'une stratégie décennale sur le logement des Premières Nations en voie d'élaboration avec le concours des Premières Nations;
- 400 millions de dollars sur dix ans pour soutenir un plan de logement dirigé par les Inuits pour les régions inuites du Nunavik, du Nunatsiavut et des Inuvialuit. Ce montant s'ajoute aux 240 millions sur dix ans annoncés pour le logement au Nunavut dans le budget de 2017, qui contenait des dispositions spécifiques au logement inuit;
- 500 millions de dollars sur dix ans pour soutenir la Stratégie de logement de la Nation métisse.

Santé des Autochtones — Assurer la santé des familles dans leurs communautés

Pour assurer la santé des familles autochtones, le budget de 2018 propose d'investir 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 149 millions par année par la suite, comme suit :

- 498 millions et 97,6 millions par année par la suite afin de soutenir l'accès à des services et à des soins médicaux essentiels, y compris des services infirmiers en tout temps, dans 79 communautés éloignées ou isolées;
- 200 millions et 40 millions par année par la suite afin d'améliorer la prestation de services adaptés sur le plan culturel pour le traitement et la prévention de la toxicomanie dans les communautés des Premières Nations où les besoins sont élevés;
- 235 millions pour travailler avec les partenaires des Premières Nations afin de transformer leurs systèmes de santé en élargissant les modèles efficaces d'autodétermination de façon à ce que les programmes et services de santé soient élaborés, assurés et contrôlés par et pour les Premières Nations. Cet investissement permettra également d'appuyer l'accès à des soins de santé de qualité contrôlés par les Premières Nations dans les communautés éloignées ou isolées de la baie James dans le cadre de l'Entente-cadre d'intégration des services de santé de la région de Weeneebayko;
- 490 millions sur deux ans afin de préserver l'accès à des prestations et à des services nécessaires sur le plan médical par l'intermédiaire du Programme des services de santé non assurés;
- 109 millions sur dix ans et 6 millions par année par la suite afin de s'attaquer au taux élevé de tuberculose dans les communautés inuites et pour mieux comprendre les besoins particuliers en matière de santé des Inuits grâce à la création conjointe d'une enquête distincte sur la santé des Inuits;
- 6 millions sur cinq ans pour appuyer la Nation métisse dans la collecte de données sur la santé et l'élaboration d'une stratégie sur la santé.

Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et à d'autres prestations

Les peuples autochtones, et plus particulièrement ceux qui vivent dans des régions éloignées et nordiques, sont confrontés à des obstacles particuliers quand ils veulent accéder aux prestations fédérales comme l'Allocation canadienne pour enfants. Afin de les aider à bénéficier de la gamme complète de prestations sociales fédérales, le gouvernement fournira 17,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, pour intensifier les efforts de sensibilisation auprès des communautés autochtones et mener des activités de sensibilisation dans le cadre d'un projet pilote à l'intention des communautés autochtones en milieu urbain.

Appuyer les priorités des Inuits

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 509,5 millions de dollars sur dix ans afin de réaliser des progrès dans les domaines relevés par le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, comme la santé et le bien-être, les compétences et la formation ainsi que le logement, y compris :

- 27,5 millions sur cinq ans afin d'éliminer la tuberculose dans la région de l'Inuit Nunangat. Chez les Inuits, le taux déclaré de tuberculose active en 2015 était 270 fois supérieur à ce qu'il était dans la population des non-Autochtones canadiens de naissance. Dans le budget de 2018, le gouvernement appuiera l'approche d'Inuit Tapiriit

Kanatami, particulière aux Inuits, pour l'élimination de la tuberculose. Cette approche comprend une meilleure prévention à l'échelle de la communauté, la détection, le dépistage et le traitement, les communications et la sensibilisation, et des actions sur les déterminants sociaux de la santé;

- 82 millions sur dix ans et 6 millions par la suite pour la création conjointe d'une enquête permanente sur la santé des Inuits. Le financement renforcera la capacité des communautés inuites à élaborer et à recueillir des renseignements d'enquête. Il soutiendra également l'autodétermination des Inuits quant à l'établissement du programme de recherche dans leurs régions et dans leurs communautés;
- 400 millions sur dix ans pour le logement dans les régions inuites du Nunavik, du Nunatsiavut et des Inuvialuit afin de trouver des solutions au grave problème de surpeuplement et de faire les réparations qui s'imposent dans les communautés inuites.

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 161,2 millions de dollars sur cinq ans dans le volet inuit du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, qui appuie les services à l'emploi, le perfectionnement des compétences et la formation à l'emploi.

Appuyer les priorités de la Nation métisse

Le budget de 2018 propose d'investir 516 millions de dollars sur dix ans. Cet investissement comprend 500 millions sur dix ans pour appuyer une stratégie de la Nation métisse pour le logement, 10 millions en 2018-2019 pour l'éducation postsecondaire de la Nation métisse et 6 millions sur cinq ans pour appuyer la Nation métisse dans la collecte de données sur la santé ainsi que dans l'élaboration d'une stratégie sur la santé. En outre, le gouvernement propose d'investir 325 millions dans le volet consacré à la Nation métisse du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, qui appuie les services à l'emploi, le perfectionnement des compétences et la formation à l'emploi.

Mesures de soutien accru en santé pour les survivantes et survivants des pensionnats indiens et leur famille

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens visait à réparer les préjudices causés aux élèves des pensionnats indiens et à leur famille. Sa mise en œuvre a été amorcée en septembre 2007 et devrait être achevée au cours des prochaines années. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 248,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, en vue de fournir des services, notamment en matière de soutien émotionnel et de santé mentale, aux survivantes et survivants et à leur famille pendant la durée de la Convention.

Soutenir le Gord Downie and Chanie Wenjack Fund

Le [Gord Downie and Chanie Wenjack Fund](#) fait partie de l'héritage de Gord Downie et représente son engagement, et celui de sa famille, à améliorer la vie des Autochtones. Afin de soutenir ces initiatives de réconciliation dans l'ensemble du Canada, le gouvernement propose dans le budget de 2018 de verser 5 millions de dollars en 2018-2019 au Gord Downie and Chanie Wenjack Fund.

Créer un programme d'aide au revenu mieux adapté aux besoins des communautés des Premières Nations

Le gouvernement propose d'investir 8,5 millions de dollars sur deux ans pour collaborer avec les Premières Nations afin de comprendre comment rendre le programme mieux adapté aux besoins des personnes et des familles dans les réserves. Cette collaboration permettrait également de cerner les soutiens nécessaires pour aider les personnes qui reçoivent une aide au revenu à faire le saut vers le marché du travail ou les études.

Pendant que ce travail est en cours, le gouvernement propose de verser 78,4 millions de dollars sur deux ans pour des services de gestion de cas afin d'aider les personnes qui reçoivent une aide au revenu à faire le saut vers le marché du travail ou les études.

Sport chez les Autochtones

Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 47,5 millions de dollars sur cinq ans et 9,5 millions par année par la suite afin d'accroître l'utilisation de la pratique sportive comme moyen de développement social dans plus de 300 communautés autochtones.

Appuyer la reconnaissance et le respect des droits et l'autodétermination

Le budget de 2018 énonce les nouvelles mesures que compte prendre le gouvernement afin d'augmenter le nombre de traités et d'ententes d'autodétermination modernes conclus dans le respect et la reconnaissance des droits. Ces changements, conjointement avec la nouvelle approche mise de l'avant avec le processus de négociation axé sur la reconnaissance des droits des peuples autochtones et l'autodétermination, permettront de réduire le temps qu'il faudra pour conclure de nouveaux traités et de nouvelles ententes, ce qui réduira les coûts pour toutes les parties concernées.

Dans le cadre de cette nouvelle approche, le gouvernement du Canada limitera de plus en plus le recours aux prêts pour financer la participation autochtone à la négociation de traités modernes. À compter de 2018-2019, la participation des peuples autochtones à la négociation des traités modernes sera financée au moyen de contributions non remboursables.

Le gouvernement consultera les groupes autochtones touchés pour trouver la meilleure façon de régler le dossier des prêts pour négociation actuels et passés. Cela pourrait comprendre la radiation des prêts. Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement propose également d'investir 51,4 millions de dollars au cours des deux prochaines années en vue de continuer d'appuyer la participation fédérale et autochtone aux tables rondes sur la reconnaissance des droits des peuples autochtones et l'autodétermination.

Aider les nations autochtones à se reconstituer

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 101,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour aider au développement des capacités des peuples autochtones. Un financement serait accordé à des groupes autochtones pour appuyer les activités qui faciliteraient leur cheminement vers la reconstitution de leurs nations.

Mécanismes bilatéraux permanents

En décembre 2016, le premier ministre a annoncé que le gouvernement mettrait sur pied des mécanismes bilatéraux permanents avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse afin de cerner les priorités distinctes de chaque communauté et d'aider le gouvernement et les peuples autochtones à collaborer en vue de trouver des solutions. Le budget de 2018 propose un investissement de 74,9 millions de dollars sur cinq ans et de 15,5 millions par année par la suite afin de fournir un soutien continu aux forums d'élaboration conjointe des politiques.

Nouvelle relation financière : Renforcer la capacité des institutions et des communautés des Premières Nations

Le gouvernement propose d'investir 188,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, comme suit :

- 127,4 millions sur deux ans pour soutenir directement les communautés des Premières Nations dans le renforcement de leurs capacités financières et administratives internes. Cela comprend 87,7 millions sur deux ans afin de s'assurer que les communautés visées par le régime de gestion des manquements sont en mesure de réaliser des progrès à l'égard de projets qui font partie de leurs plans d'action de gestion, et d'appuyer des projets pilotes visant à renforcer la gouvernance et la capacité de planification communautaire des Premières Nations;
- 50 millions sur cinq ans et 11 millions par année par la suite afin de renforcer le Conseil de gestion financière des Premières Nations, l'Administration financière des Premières Nations et la Commission de la fiscalité des Premières Nations;

- 2,5 millions sur trois ans pour appuyer la conception, par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, d'une stratégie nationale de gouvernance des données et la coordination des efforts pour mettre en place des centres régionaux de gouvernance des données;
- 8,7 millions sur deux ans afin de poursuivre et d'élargir les travaux avec les têtes dirigeantes des Premières Nations, des expertes et experts techniques, des personnes du milieu de la recherche et des représentantes et représentants des communautés sur la nouvelle relation financière.

Nouvelle relation financière : Collaborer avec les gouvernements autochtones autonomes

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 189,2 millions de dollars en 2018-2019 afin de commencer la mise en œuvre des nouvelles réformes de la politique financière élaborées conjointement avec des peuples autochtones autonomes du Canada. Ce financement servira à soutenir les priorités, notamment les travaux visant à combler les écarts socioéconomiques, les infrastructures, la collecte de données et la gouvernance.

Renforcer les capacités autochtones en matière de données et de recherche

Le gouvernement propose dans le budget de 2018 d'accorder 3,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 0,4 million par année par la suite à Statistique Canada afin de créer l'initiative de développement des capacités statistiques des Autochtones. Cette initiative permettra au gouvernement d'entreprendre des projets de mobilisation et de sensibilisation auprès des Autochtones et de leurs organisations en vue de mieux comprendre leurs besoins en matière de statistique, de gouvernance des données et de gestion de l'information, et de fournir des services de soutien technique tels que la formation statistique et les cours et les outils fondés sur les besoins des Premières Nations, de la Nation métisse et des Inuits. Cela aidera les dirigeants, les communautés et les gouvernements autochtones à bâtir leurs capacités en matière de données et de recherche tout en offrant un meilleur soutien aux institutions et aux organisations autochtones.

De plus, le gouvernement propose de verser au Conseil de recherches en sciences humaines 3,8 millions de dollars en 2018-2019 afin d'élaborer un plan stratégique qui montrera la voie vers de nouvelles manières de faire de la recherche avec les communautés autochtones, notamment des stratégies pour renforcer la capacité des communautés autochtones d'effectuer des recherches et d'établir des partenariats avec le milieu de la recherche plus vaste.

La santé

Gérer la crise des opioïdes

Le gouvernement propose d'investir 231,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, 1,9 million de dollars en amortissement résiduel et 13,5 millions de dollars par année par la suite pour financer des mesures additionnelles de gestion de la crise des opioïdes. Ce montant comprend un financement d'urgence unique de 150 millions aux provinces et aux territoires pour mener des projets pluriannuels qui améliorent l'accès à des services de traitement fondés sur des éléments probants.

Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national

Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement annonce la création d'un conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments.

Éducation publique relative au cannabis

Le gouvernement s'est engagé à légaliser le cannabis en 2018. Il propose de fournir 62,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour financer des initiatives d'éducation publique. Il suggère également de réserver 10 millions de dollars sur cinq ans pour la Commission de la santé mentale du Canada afin de l'aider à évaluer l'effet de la consommation de cannabis sur la santé mentale des Canadiennes et Canadiens, et 10 millions sur cinq ans pour le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances afin de soutenir la recherche sur la consommation de cannabis au Canada.

Soutien aux Canadiennes et Canadiens touchés par le trouble du spectre de l'autisme

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 20 millions de dollars sur cinq ans pour deux nouvelles initiatives visant à mieux répondre aux besoins des Canadiennes et Canadiens aux prises avec le trouble du spectre de l'autisme et leur famille. Ces initiatives comprennent notamment la création d'un **Réseau national de ressources et d'échanges sur l'autisme, les déficiences intellectuelles et les troubles du développement** pour élaborer des ressources en ligne, créer un inventaire de services, prévoir des possibilités d'emploi et mettre au point des programmes locaux destinés aux familles dans l'ensemble du pays, en fonction de leurs besoins particuliers.

Fiducies de santé et de bien-être

Le budget de 2018 rend compte de ce qui suit dans une annexe intitulée *Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires*.

Une fiducie de santé et de bien-être est une fiducie établie par un employeur dans le but d'accorder des avantages en matière de santé et de bien-être à son personnel. Le traitement fiscal d'une telle fiducie n'est pas établi de façon explicite dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Depuis 1966, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a publié des positions administratives concernant les exigences pour l'admissibilité en tant que fiducie de santé et de bien-être ainsi que des règles liées aux cotisations à une telle fiducie et au calcul du revenu imposable de celle-ci. Le traitement fiscal des avantages en matière de santé versés au personnel d'une organisation est prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les règles sur les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés ont été ajoutées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en 2010. Ces fiducies accordent aussi des avantages en matière de santé aux membres du personnel — en particulier des régimes d'assurance collective contre la maladie ou les accidents, des régimes privés d'assurance-maladie et des polices d'assurance-vie collective temporaires. Les règles sur les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés qui se trouvent dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* ressemblent beaucoup aux positions administratives de l'ARC pour les fiducies de santé et de bien-être. Cependant, les dispositions législatives visant les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés traitent explicitement de certaines questions (comme le traitement du revenu excédentaire et le financement anticipé des avantages) qui ne sont pas abordées dans le régime administratif sur les fiducies de santé et de bien-être.

Le budget de 2018 propose qu'un seul ensemble de règles s'applique à ces mécanismes. Ainsi, l'ARC n'appliquera plus ses positions administratives concernant les fiducies de santé et de bien-être après la fin de 2020. Des règles transitoires seront ajoutées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de faciliter la conversion des fiducies de santé et de bien-être existantes en fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés. Les fiducies qui ne sont pas converties (ou liquidées) seront assujetties aux règles normales de l'impôt sur le revenu pour les fiducies. En outre, l'ARC n'appliquera pas ses positions administratives concernant les fiducies de santé et de bien-être aux fiducies établies après le jour du budget et annoncera des lignes directrices administratives transitoires relatives à la liquidation des fiducies de santé et de bien-être existantes.

Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs commentaires sur les règles transitoires, aussi bien administratives que législatives, afin de faciliter l'abandon du régime des fiducies de santé et de bien-être. Après la consultation, le gouvernement a l'intention de publier des propositions législatives ainsi que des lignes directrices administratives transitoires. Les problématiques qui font actuellement l'objet d'un examen comprennent les suivantes :

- Une fiducie de santé et de bien-être peut-elle continuer en tant que fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés sans la création d'une nouvelle fiducie?
- Le transfert de l'actif à une nouvelle fiducie sera-t-il permis et, le cas échéant, sous quelles conditions?
- Quelles sont les incidences fiscales pour une fiducie de santé et de bien-être qui ne satisfait pas aux conditions nécessaires pour devenir une fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés, ou dont les fiduciaires choisissent de ne pas la convertir?

Le multiculturalisme

Le gouvernement propose de fournir 23 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2018-2019, en vue d'augmenter le financement du Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien. Ce montant servirait à soutenir la tenue de consultations à l'échelle du pays sur une nouvelle approche nationale contre le racisme, réunirait les expertes et experts, les organismes communautaires, les citoyennes et citoyens, et les dirigeantes et dirigeants interconfessionnels, et consacrerait des fonds pour lutter contre le racisme et la discrimination ciblant les peuples autochtones, les femmes et les filles.

Le gouvernement propose également de fournir 19 millions de dollars sur cinq ans en vue d'accroître le soutien communautaire local des jeunes à risque et de développer la recherche à l'appui de programmes de santé mentale culturellement mieux adaptés pour la communauté des Canadiennes et Canadiens de race noire.